



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 24 AOÛT 2025

AVIS DE CONVOCATION

Aux membres de l'Association régionale de camping et de caravaning de la Côte-Nord, ci-après l' « ARCC Côte-Nord ».

Par la présente, vous êtes invités à participer à une assemblée générale extraordinaire des membres de l'ARCC Côte-Nord qui se tiendra **le dimanche 24 août à 9 h 30 au Centre communautaire Marguerite sis au 524 Rue Lapierre, Sept-Îles (Gallix), Qc G0L 1L0. La participation à distance n'est pas permise.**

Cette assemblée a spécifiquement pour motif d'autoriser la dissolution volontaire de l'organisme et d'autoriser le conseil d'administration à remettre le reliquat de ses biens, après acquittement de ses dettes, à un organisme exerçant des activités analogues à l'ARCC Côte-Nord, à savoir la FQCC. Afin que les résolutions en question puissent être approuvées, elles devront recevoir l'appui des deux-tiers ($\frac{2}{3}$) des voix des membres lors de l'assemblée générale extraordinaire.

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de même que les informations relatives à l'inscription de votre participation à l'assemblée générale extraordinaire. Les règlements généraux ainsi que le plan de dissolution de l'ARCC Côte-Nord sont également joints au présent avis de convocation..

Nous espérons que vous serez parmi nous à cette occasion.

Signé en ce 18 juillet 2025, par :

Marie-Anne Bernier, secrétaire ARCC Côte-Nord
p.j.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire
2. Vérification du droit de présence, de la validité de l'avis de convocation et du quorum
3. Nomination d'une présidence et d'un secrétariat d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Présentation du plan de dissolution
6. Résolution pour autoriser la demande de dissolution de la personne morale Association régionale de camping et de caravaning de la Côte-Nord (vote)
7. Résolution pour autoriser un administrateur à signer les documents requis pour la dissolution (vote)
8. Résolution pour autoriser la remise du reliquat des biens au terme du processus de dissolution à la FQCC (vote)
9. Clôture de l'assemblée

**L'assemblée générale extraordinaire du 24 août 2025 est importante pour vous.
Soyez-y!**

En tant que membre, vous avez le privilège d'assister à cette assemblée générale extraordinaire. De grandes décisions y seront prises et seuls les membres de votre région peuvent y voter. Votre vote est donc significatif.

Vous pouvez vous inscrire auprès de Denis Pineau denispineau@telus.net ou 418-768-6263.

Merci de votre intérêt à la bonne marche de votre association et nous espérons vous compter parmi les participants à cette assemblée.